

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

BC_260225_001
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : *L'an deux mille vingt six, le vingt cinq février.*

En exercice : 17 *Le Bureau Communautaire d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de M. Denis THURIOT.*

Présents : 12

Votants : 12 *Date de convocation du Bureau Communautaire : Le 19 février 2026.*

Étaient présents :

Bénédicte AMELAINE, Hervé BARSSE, Fabrice BERGER, Sylvie CANTREL, Philippe CORDIER, Manuel DE JESUS, Pascal DESSAUNY, Alain HERTELOUP, Maurice MALETRAS, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Denis THURIOT

Étaient absents / excusés :

Alain BOURCIER, Eliane DESABRE, Julien JOUHANNEAU, Laurent POMMIER, Olivier SICOT

***Attribution d'une subvention à l'Association des étudiants de Nevers (LEDN) pour le projet
Nuit des étudiants 2026***

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DE/2022/11/26/021 du 26 novembre 2022 portant approbation du règlement d'intervention « soutien aux projets étudiants » visant à soutenir les initiatives étudiantes portées par une association étudiante ou, à titre dérogatoire, par un établissement d'enseignement supérieur,

Considérant la demande de subvention déposée par l'association « Les étudiants de Nevers » en date du 15 janvier 2026, concernant l'organisation de la Nuit des étudiants de Nevers,

Considérant que cette manifestation contribue à l'animation de la vie étudiante et à l'attractivité du territoire communautaire, en réunissant les étudiants des établissements d'enseignement supérieur de Nevers autour d'un événement fédérateur, et qu'elle répond aux critères du règlement d'intervention,

Considérant l'avis du comité d'engagement réuni le 2 février 2026 pour l'examen des demandes de subvention,

DECIDE

- d'attribuer une subvention de deux mille euros (2 000 €), à l'association « Les étudiants de Nevers », pour l'organisation de la Nuit des étudiants de Nevers, les crédits étant inscrits au budget principal 2026,
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier la décision de subvention à la structure et à signer la convention correspondante.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

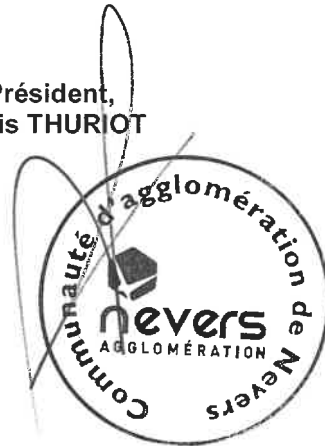
Publié le 26/02/2026

ID : 058-245804406-20260225-BC_260225_001-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Le Président,
Denis THURIOT



Délibération Adoptée à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

BC_260225_002
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : *L'an deux mille vingt six, le vingt cinq février.*

En exercice : 17 *Le Bureau Communautaire d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de M. Denis THURIOT.*

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation du Bureau Communautaire : Le 19 février 2026.

Étaient présents :

Bénédicte AMELAINE, Hervé BARSSE, Fabrice BERGER, Sylvie CANTREL, Philippe CORDIER, Manuel DE JESUS, Pascal DESSAUNY, Alain HERTELOUP, Maurice MALETRAS, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Denis THURIOT

Étaient absents / excusés :

Alain BOURCIER, Eliane DESABRE, Julien JOUHANNEAU, Laurent POMMIER, Olivier SICOT

Attribution d'une subvention à l'Association des étudiants de Nevers (LEDN) pour le projet "Apéro Run" 2026

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DE/2022/11/26/021 du 26 novembre 2022 portant sur l'approbation du règlement d'intervention « soutien aux projets étudiants » et soutenant les initiatives étudiantes portées par une association étudiante ou, à titre dérogatoire, par un établissement dispensant des formations d'enseignement supérieur,

Considérant la demande de subvention déposée par l'association « Les étudiants de Nevers » en date du 15 janvier 2026, concernant l'organisation de l'Apéro Run des Etudiants de Nevers,

Considérant que cette manifestation permet de réunir tous les étudiants de Nevers, écoles et Campus connecté, et leur proposer diverses animations, et répond aux critères du règlement intérieur,

Considérant l'avis du comité d'engagement réuni le 2 février 2026 pour l'examen des dossiers,

DECIDE

- d'attribuer une subvention de cinq cents euros (500€), à l'association « Les étudiants de Nevers » pour l'organisation de l'Apéro Run 2026,
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier la décision de subvention à la structure et à signer la convention correspondante.

Les crédits alloués à l'opération sont prévus au budget principal 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 058-245804406-20260225-BC_260225_002-DE



**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération Adoptée à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

BC_260225_003
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : *L'an deux mille vingt six, le vingt cinq février.*

En exercice : 17 *Le Bureau Communautaire d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de M. Denis THURIOT.*

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation du Bureau Communautaire : Le 19 février 2026.

Étaient présents :

Bénédicte AMELAINE, Hervé BARSSE, Fabrice BERGER, Sylvie CANTREL, Philippe CORDIER, Manuel DE JESUS, Pascal DESSAUNY, Alain HERTELOUP, Maurice MALETRAS, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Denis THURIOT

Étaient absents / excusés :

Alain BOURCIER, Eliane DESABRE, Julien JOUHANNEAU, Laurent POMMIER, Olivier SICOT

Attribution d'une subvention à l'Association des étudiants de Nevers (LEDN) pour le projet Carnaval 2026

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DE/2022/11/26/021 du 26 novembre 2022 portant sur l'approbation du règlement d'intervention « soutien aux projets étudiants » et soutenant les initiatives étudiantes portées par une association étudiante ou, à titre dérogatoire, par un établissement dispensant des formations d'enseignement supérieur,

Considérant la demande de subvention déposée par l'association « Les étudiants de Nevers » en date du 15 janvier 2026, concernant l'organisation du Carnaval des Étudiants de Nevers,

Considérant que cette manifestation permet de réunir tous les étudiants de Nevers, écoles et Campus connecté, et leur proposer diverses animations, et répond aux critères du règlement intérieur,

Considérant l'avis du comité d'engagement réuni le 2 février 2026 pour l'examen des dossiers,

DECIDE

- d'attribuer une subvention de cinq cents euros (400 €), à l'association « Les étudiants de Nevers », pour l'organisation du Carnaval des étudiants de Nevers, le 26 février 2026, au Palais Ducal, les crédits étant inscrits au budget principal 2026,
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier la décision de subvention à la structure et à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 058-245804406-20260225-BC_260225_003-DE



Le Président
Denis THURIOT



Délibération Adoptée à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

BC_260225_004
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : *L'an deux mille vingt six, le vingt cinq février.*

En exercice : 17 *Le Bureau Communautaire d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de M. Denis THURIOT.*

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation du Bureau Communautaire : Le 19 février 2026.

Étaient présents :

Bénédicte AMELAINE, Hervé BARSSE, Fabrice BERGER, Sylvie CANTREL, Philippe CORDIER, Manuel DE JESUS, Pascal DESSAUNY, Alain HERTELOUP, Maurice MALETRAS, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Denis THURIOT

Étaient absents / excusés :

Alain BOURCIER, Eliane DESABRE, Julien JOUHANNEAU, Laurent POMMIER, Olivier SICOT

Attribution d'une subvention à l'Association QG Connecté pour le projet "Touch Rugby" 2026

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DE/2022/11/26/021 du 26 novembre 2022 portant sur l'approbation du règlement d'intervention « soutien aux projets étudiants » et soutenant les initiatives étudiantes portées par une association étudiante ou, à titre dérogatoire, par un établissement dispensant des formations d'enseignement supérieur,

Considérant la demande de subvention déposée par l'association « QG Connecté » en date du 15 janvier 2026, concernant l'organisation du Tournoi de Touch Rugby,

Considérant que cette manifestation permet de réunir tous les étudiants de Nevers, écoles et Campus connecté, et leur proposer un tournoi et diverses animations, et répond aux critères du règlement intérieur,

Considérant l'avis du comité d'engagement réuni le 2 février 2026 pour l'examen des dossiers,

DECIDE

- d'attribuer la demande de subvention de mille cinq cents euros (1 500€), à l'association « QG Connecté », pour l'organisation du Tournoi de Touch Rugby 2026,
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier la décision de subvention à la structure et à signer la convention correspondante.

Les crédits alloués à l'opération sont prévus au budget principal 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 058-245804406-20260225-BC_260225_004-DE



Le Président
Denis THURIOT



Délibération Adoptée à l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

BC_260225_005
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : *L'an deux mille vingt six, le vingt cinq février.*

En exercice : 17 *Le Bureau Communautaire d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de M. Denis THURIOT.*

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation du Bureau Communautaire : Le 19 février 2026.

Étaient présents :

Bénédicte AMELAINE, Hervé BARSSE, Fabrice BERGER, Sylvie CANTREL, Philippe CORDIER, Manuel DE JESUS, Pascal DESSAUNY, Alain HERTELOUP, Maurice MALETRAS, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Denis THURIOT

Étaient absents / excusés :

Alain BOURCIER, Eliane DESABRE, Julien JOUHANNEAU, Laurent POMMIER, Olivier SICOT

Opération de réhabilitation énergétique de 22 logements sociaux - Copropriété du 24 rue Bernard Palissy, Nevers - Attribution d'une subvention à Nièvre Habitat

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DE/2024/09/21/005 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2024 accordant délégation d'attributions au Bureau Communautaire,

Vu la délibération n°DE/2020/02/08/007 du Conseil Communautaire en date du 8 février 2020 adoptant le le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Nevers Agglomération, prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 par délibération n°CC_250628_046 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2025,

Vu la délibération n°DE/2016/24/09/012 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2016 adoptant le règlement communautaire d'aides en faveur du logement,

Vu le dossier de demande de subvention déposé par Nièvre Habitat le 8 janvier 2026,

Vu le projet de convention de subvention annexé,

Considérant que cette opération de réhabilitation s'inscrit dans les objectifs communautaires du PLH 2020-2025,

DECIDE

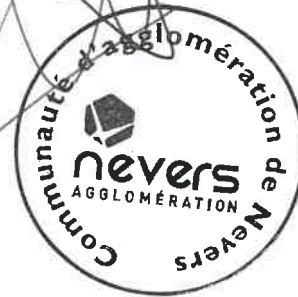
- d'émettre un avis favorable au projet de réhabilitation énergétique de 22 logements sociaux situés dans la copropriété du 24 rue Bernard Palissy,
- d'octroyer à Nièvre Habitat une subvention maximale de 22 000 €, conformément aux conditions du règlement communautaire d'aides en faveur du logement du 24 septembre 2016,

- d'adopter le projet de convention annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Le Président,
Denis THURIOT



Délibération Adoptée à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

BC_260225_006
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : *L'an deux mille vingt six, le vingt cinq février.*

En exercice : 17 *Le Bureau Communautaire d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de M. Denis THURIOT.*

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation du Bureau Communautaire : Le 19 février 2026.

Étaient présents :

Bénédicte AMELAINE, Hervé BARSSE, Fabrice BERGER, Sylvie CANTREL, Philippe CORDIER, Manuel DE JESUS, Pascal DESSAUNY, Alain HERTELOUP, Maurice MALETRAS, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Denis THURIOT

Étaient absents / excusés :

Alain BOURCIER, Eliane DESABRE, Julien JOUHANNEAU, Laurent POMMIER, Olivier SICOT

***Opération de réhabilitation énergétique de 53 logements sociaux
Rue Colonel Jean-Pierre, Nevers
Attribution d'une subvention à Nièvre Habitat***

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DE/2024/09/21/005 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2024 accordant délégation d'attributions au Bureau Communautaire,

Vu la délibération n°DE/2020/02/08/007 du Conseil Communautaire en date du 8 février 2020 adoptant le le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Nevers Agglomération, prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 par délibération n°CC_250628_046 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2025,

Vu la délibération n°DE/2016/24/09/012 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2016 adoptant le règlement communautaire d'aides en faveur du logement,

Vu le dossier de demande de subvention déposé par Nièvre Habitat le 8 janvier 2026,

Vu le projet de convention de subvention annexé,

Considérant que cette opération de réhabilitation s'inscrit dans les objectifs communautaires du PLH 2020-2025,

DECIDE

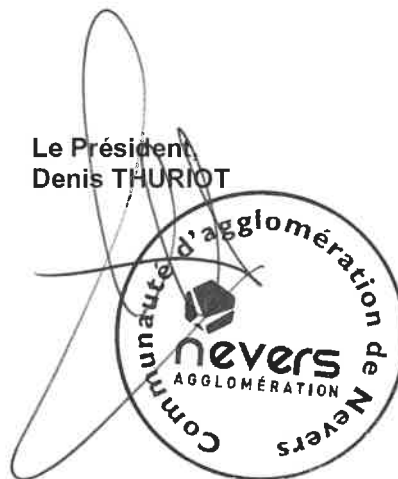
- d'émettre un avis favorable au projet de réhabilitation énergétique de 53 logements sociaux situés rue Colonel Jean-Pierre à Nevers
- d'octroyer à Nièvre Habitat une subvention maximale de 53 000 €, conformément aux conditions du règlement communautaire d'aides en faveur du logement du 24 septembre 2016,

- d'adopter le projet de convention annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Le Président
Denis THURIOT



Délibération Adoptée à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

BC_260225_007
ACTES/7.5

Nombre de conseillers : *L'an deux mille vingt six, le vingt cinq février.*

En exercice : 17 *Le Bureau Communautaire d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de M. Denis THURIOT.*

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation du Bureau Communautaire : Le 19 février 2026.

Étaient présents :

Bénédicte AMELAINE, Hervé BARSSE, Fabrice BERGER, Sylvie CANTREL, Philippe CORDIER, Manuel DE JESUS, Pascal DESSAUNY, Alain HERTELOUP, Maurice MALETRAS, Jérôme MALUS, Jacques MERCIER, Denis THURIOT

Étaient absents / excusés :

Alain BOURCIER, Eliane DESABRE, Julien JOUHANNEAU, Laurent POMMIER, Olivier SICOT

Programmation financière 2026 du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » – Nevers Agglomération

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration et à la gouvernance des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville,

Vu la délibération n°DE/2024/09/21/005 du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2024 accordant délégation d'attributions au Bureau Communautaire,

Vu la délibération n°DE/2024/05/25/017 du Conseil Communautaire en date du 25 mai 2024, approuvant le contrat de ville de Nevers Agglomération 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 »,

Considérant la compétence obligatoire exercé par Nevers Agglomération en matière de la Politique de la Ville,

Considérant le contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » signé le 8 juillet 2024,

Considérant l'appel à projets du Contrat de Ville 2026,

Considérant les demandes de subventions déposées par les acteurs dans le cadre de l'Appel à Projet du Contrat de Ville 2026,

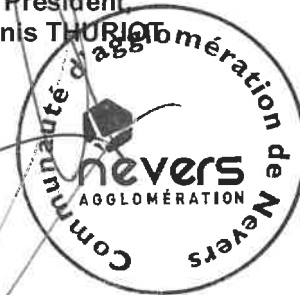
DECIDE

- d'approuver l'attribution des subventions financières identifiées, ci-annexées, intégrant les projets qui comprennent des conditions de réalisation, pour un montant de 271 490,00 €,
- d'approuver la création d'un fonds dédié à l'appel à projets « Quartiers d'été », doté d'une enveloppe de 30 000 € pour l'année 2026,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à notifier les décisions aux structures bénéficiaires, à signer les conventions attributives correspondantes, dont le modèle est annexé à la présente délibération, ainsi que tout document afférent, et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026, au titre du service gestionnaire de la Politique de la Ville.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance.

Le Président
Denis THURIOT



Délibération Adoptée à l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postal au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.